



RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DÉCHETS

2020



SOMMAIRE

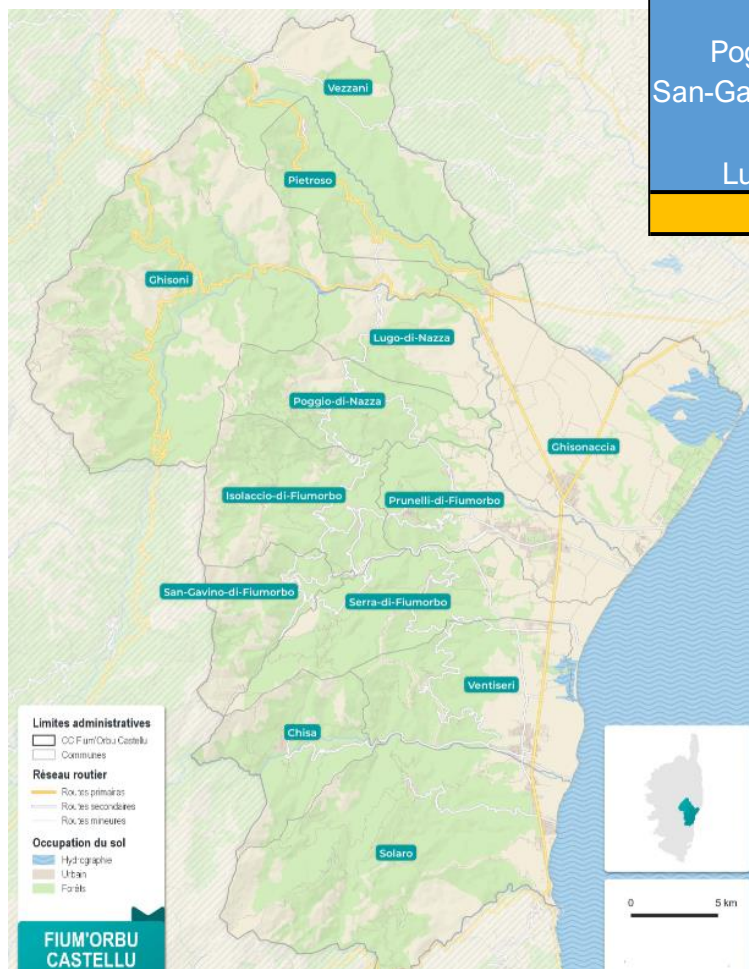
PRESENTATION GENERALE	3
Le territoire concerné.....	3
La compétence collecte et traitement	4
Les différents déchets	4
LA PREVENTION DES DECHETS	5
ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC.....	6
La définition des déchets collectés	6
L'organisation des collectes.....	7
Les modes d'exploitation & Fréquences	8
L'organisation des déchetteries.....	8
Les flux en déchetterie.....	8
Seuil de collecte.....	Erreur ! Signet non défini.
INDICATEURS TECHNIQUES ET DE SUIVI.....	11
L'évolution des tonnages depuis 2015	11
Détail des tonnages par flux.....	12
La répartition des tonnages de collecte	15
INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT	16
L'organisation du traitement.....	16
Le devenir des déchets.....	17
INDICATEURS FINANCIERS	18
Le financement du service	18
La nature des charges	18
La nature des produits	18
La répartition des charges, des produits et du financement	19
L'analyse des coûts par flux par tonne	19
La répartition des charges par flux.....	20
La présentation des couts	20
Les coûts aidés	21
BILAN & PERSPECTIVES	22
Bilan 2020	22
Perspectives 2021	22

PRESENTATION GENERALE

LE TERRITOIRE CONCERNE

La Communauté de Communes du Fium'Orbu Castellu est une structure intercommunale dans le département de la Haute Corse qui regroupe 13 communes pour près de 13 000 habitants.

	Population 2020 données INSEE 2017
Ghisonaccia	4225
Prunelli-di-Fium'Orbu	3660
Ventiseri	2481
Solaro	706
Serra-di-Fium'Orbu	335
Isolaccio-di-fium'Orbu	311
Pietrosu	289
Vezzani	265
Ghisoni	212
Poggio-di-Nazza	176
San-Gavino-di-Fium'Orbu	121
Chisa	100
Lugo-di-Nazza	78
Total	12959



LA COMPETENCE COLLECTE ET TRAITEMENT

La Communauté de Communes gère, au titre de ses compétences optionnelles, la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur son territoire.

La compétence collecte est gérée en régie sur le territoire.

La compétence traitement est exercée en partie en prestation de service et pour le reste par le biais du Syndicat de Valorisation des Déchets de Corse (SYVADEC). Le SYVADEC assure :

- Le tri et la valorisation du Verre et des Recyclables secs (papier et emballage) des déchets ménagers
- Le traitement des déchets issus des déchèteries (sauf le bois, les déchets verts, les métaux et le gravats de celle de Prunelli)

LES DIFFERENTS DECHETS

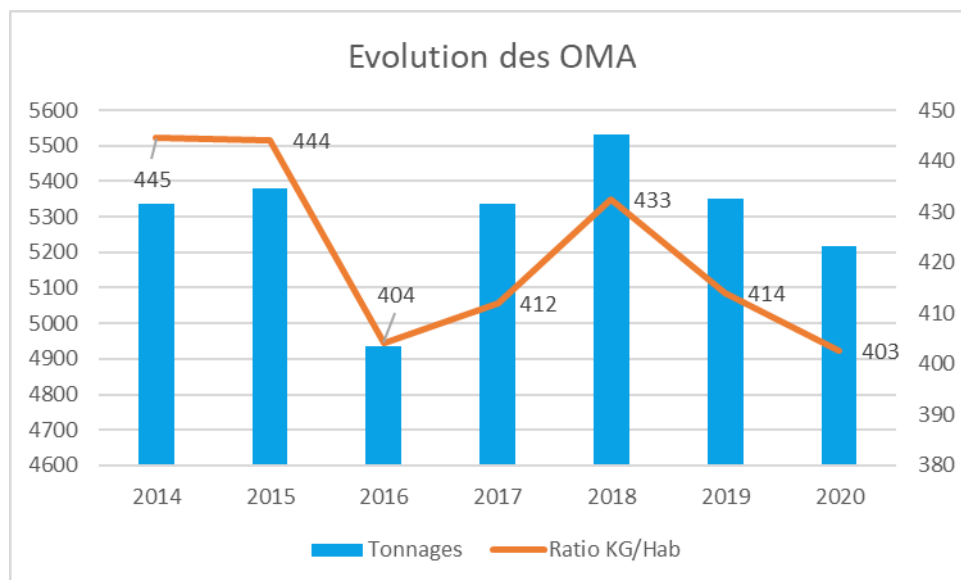
Les déchets collectés sous la responsabilité des collectivités sont appelés « déchets ménagers » (provenant des ménages) et « assimilés » (provenant des activités économiques mais collectés avec les déchets des ménages). Les déchets ménagers et assimilés sont composés

- des **Ordures Ménagères et Assimilées** (OMA) qui désignent l'ensemble des déchets produits quotidiennement par les ménages : ordures ménagères résiduelles (OMR), emballages, papiers graphiques, verre et biodéchets, le cas échéant. Cela comprend également les déchets des professionnels qui sont collectés en mélange avec les déchets des ménages. On parle alors de déchets « assimilés » aux déchets ménagers.
- des **Déchets occasionnels** qui désignent l'ensemble des déchets produits de façon ponctuelle par les ménages : déchets verts issus de l'entretien des jardins, déchets dangereux des ménages, Déchets d'Équipements Électriques ou Électroniques (DEEE ou D3E), objets encombrants, déchets de construction et de démolition, etc.

L'ensemble de ces déchets (OMA + déchets occasionnels) sont les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA).

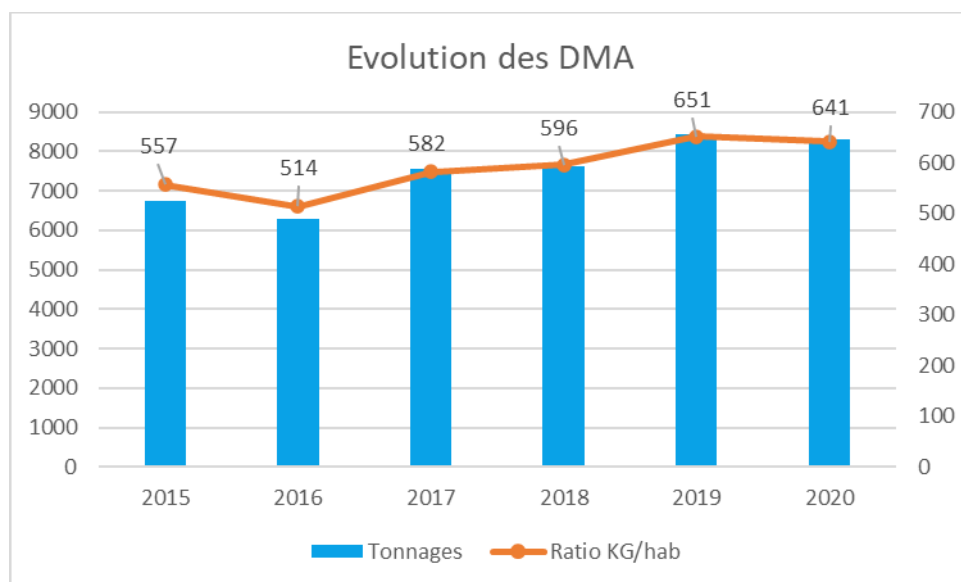
LA PREVENTION DES DECHETS

INDICE DE REDUCTION



- 9 %

D'OMA en 2020 par rapport à 2014



+ 15 %

De DMA en 2020 par rapport à 2015

Un des objectifs de la loi de transition énergétique est de réduire de **10 %** les déchets ménagers d'ici à 2020. L'indice de réduction des déchets par rapport à 2010 ne peut être calculé du fait que les tonnages n'étaient pas comptabilisés avant 2015.

ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC

LA DEFINITION DES DECHETS COLLECTES

LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Définition : les ordures ménagères résiduelles sont les déchets issus de l'activité domestique des ménages, pris en charge par les collectes usuelles hors collectes séparatives.

LES EMBALLAGES RECYCLABLES

Définition : la collecte sélective des recyclables secs hors verre comprend ici :

- Les emballages ménagers : Toute forme de contenant ou de support destiné à contenir un produit, pour en faciliter le transport ou la présentation à la vente. Ceux-ci pouvant être en carton, polyéthylène, etc.

LES PAPIERS ET JOURNAUX-MAGAZINES

Définition : la collecte sélective des recyclables secs hors verre comprend ici :

- Les papiers : Ensemble des papiers graphiques destinés à être imprimés pour lecture ou sur lesquels on peut écrire ou dessiner à la main ou au moyen d'imprimantes. Ceux-ci pouvant être du papier blanc, des journaux, des magazines, etc.

LE VERRE

Définition : ensemble des bouteilles, bocaux et pots en verre collectés sélectivement. La vaisselle (porcelaine, faïence), la terre cuite, les vitres-miroirs ou encore les ampoules électriques ne sont pas comprises dans la collecte sélective du verre.

LE CARTON

Définition : ensemble de cartons bruns avec la mise à disposition de plusieurs bornes sur le territoire.

LES ENCOMBRANTS

Définition : les déchets encombrants des ménages sont des déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères et nécessitent un mode de gestion particulier. Ce sont essentiellement aujourd'hui les meubles et ferrailles. Les encombrants sont collectés via des bennes à « monstres » suivant un calendrier annuel. Elles sont triées en déchetterie par les agents de la CCFC.

L'ORGANISATION DES COLLECTES

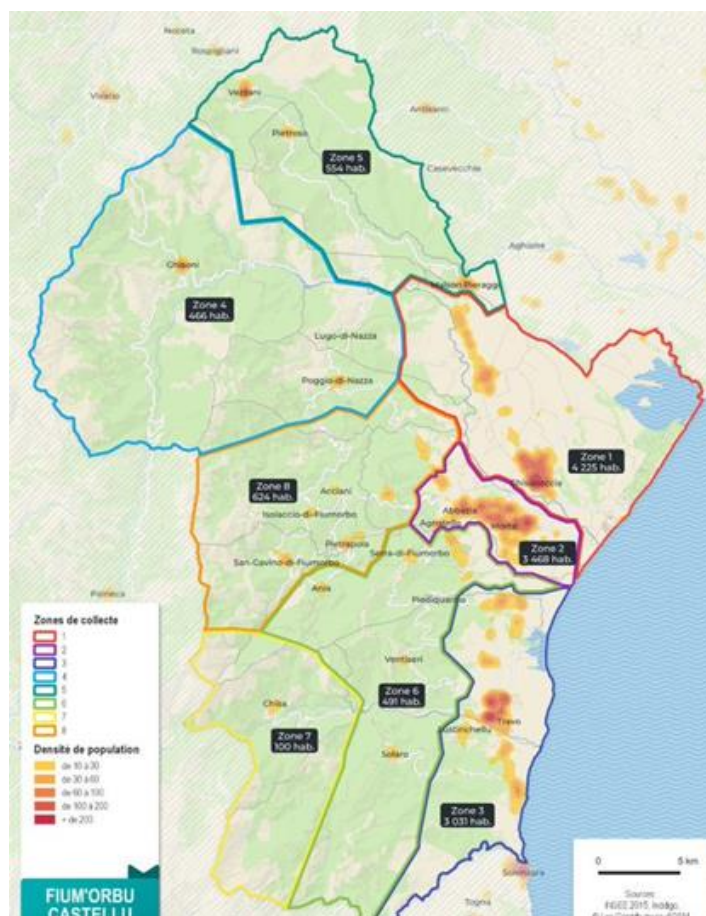
Sur le territoire de la communauté de communes, le service de collecte des déchets ménagers et assimilé est majoritairement réalisé en points de regroupements de grande proximité.

Ces collectes s'effectuent en régie, c'est-à-dire par le personnel de la collectivité, par le biais de la mise à disposition de bacs roulants.

4 flux de déchets sont collectés en bacs regroupés, c'est-à-dire avec le nécessaire déplacement de l'habitant vers le point de collecte

Les usagers ne sont pas dotés en bacs individuels, la collectivité a fait le choix de mettre en place une collecte en point de regroupement. Pour chaque point, 4 flux sont présents : OMR / PAPIERS / EMBALLAGES / VERRE et même CARTONS dans les lieux proches de gros producteurs.

Tous les flux sont collectés en point de regroupement et en régie : 8 secteurs de collecte sont ainsi définis sur le territoire :



LES MODES D'EXPLOITATION & FREQUENCES

	Ordures ménagères	Verre	Journaux magazines
Mode d'exploitation	Régie	Régie	Régie
Fréquence de collecte	C6	C1	C1
Type de contenant	Bacs roulants	Bacs roulants	Bacs roulants
% population desservie	100%	100%	100%
	Emballages	Textiles	Encombrants
Mode d'exploitation	Régie	SYVADEC	Régie
Fréquence de collecte	C1	C 0,25	C 0,25
Type de contenant	Bacs roulants	Bornes	Benne
% population desservie	100%	86%	14%
	Carton	VHU	
Mode d'exploitation	Régie	Régie	
Fréquence de collecte	C2	C 0,25	
Type de contenant	Bornes	Aucun	
% population desservie	86%	100%	

En 2020, aucune évolution notable n'a été réalisée concernant les circuits de collectes, les fréquences et les types de déchets collectés.

L'ORGANISATION DES DECHETTERIES

La ComCom du Fium'Orbu Castellu bénéficie de l'accès à 2 déchetteries :

- Une sur la commune de Prunelli-di-Fium'Orbu, gérée en régie
- L'autre sur la commune de Ventiseri, gérée par le SYVADEC

Les principaux flux sont sensiblement les mêmes sur les deux sites et permettent ainsi une valorisation importante.

LES FLUX EN DECHETTERIE

19 types de déchets y sont valorisés

C'est une des recycleries de Corse qui concentre le plus de filières de valorisation



métaux : ♦♦
Fer, cuivre,
aluminium, etc...



déee : ♦
tout appareil électrique ou
électronique fonctionnant
sur secteur ou à pile.



Verre ♦



déchets verts ♦♦



emballages ♦



Gravats ♦



bois ♦♦



papiers ♦



piles ♦♦



Vêtements ♦



ampoules ♦♦



néons ♦♦



pneu ♦♦
véhicule léger et sans jantes



Huile moteur ♦♦



Huile alimentaire ♦♦



radiographies,
irm etc ♦♦



meubles : ♦
chaises, tables, matelas,
fauteuils, sommiers



dasri ♦♦
(déchets médicaux patients
en auto traitements / réservé
au particulier)



Cartons ♦

✓ La déchetterie du SYVADEC

13 types de déchets y sont valorisés



papiers •



Verre •

peintures
et produits

bois ••



meubles •



emballages •



piles •



lampes •



textiles •



Cartons •



déchets verts ••

métaux : •
Fer, cuivre, etc...

- Deee : tout appareil électrique ou électronique fonctionnant sur secteur ou à pile

Destination in fini

- Les déchets sont transférés sur le continent et valorisés par des éco-entreprises du recyclage.
- Flux valorisés localement par un professionnel du recyclage de notre territoire

INDICATEURS TECHNIQUES ET DE SUIVI

- La quantité de déchets collectés en 2020 est de **639 kg** par habitant.
- **50 %** des DMA sont des OMR.

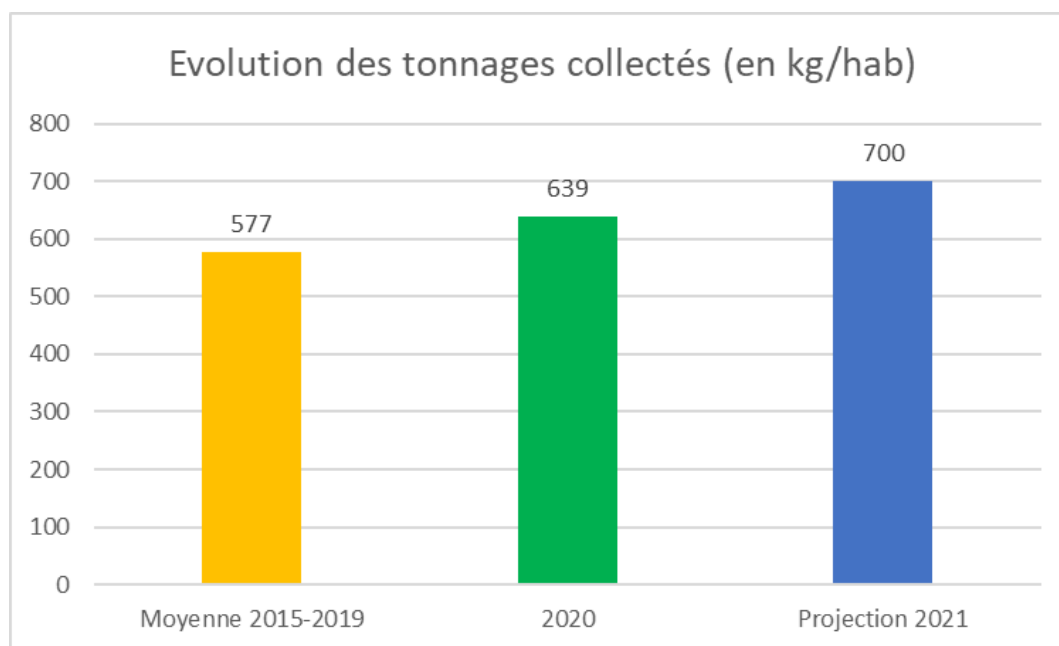
L'ÉVOLUTION DES TONNAGES DEPUIS 2015

Le tableau ci-après présente l'ensemble des tonnages de déchets collectés de 2015 à 2020.

	OM	Verre	Papier	Emballages	Déchets de déchetteries (HORS GRAVATS)	Encombrants	Cartons	VHU	Tonnage total
2015	5000	188	83	79	1137	137	61	107	6792
2016	4281	313	148	112	1314	33	81	129	6411
2017	4409	390	143	169	1944	125	144	135	7459
2018	4463	458	154	240	2302	203	177	140	8137
2019	4342	477	149	335	3229	151	102	280	9065
2020	4085	449	108	389	2360	554	186	116	8277
Ratio kg /hab	315	35	8	30	182	214	14	9	639
Evolution 2019/2020	-6%	-6%	-28%	16%	-27%	267%	83%	-58%	-9%

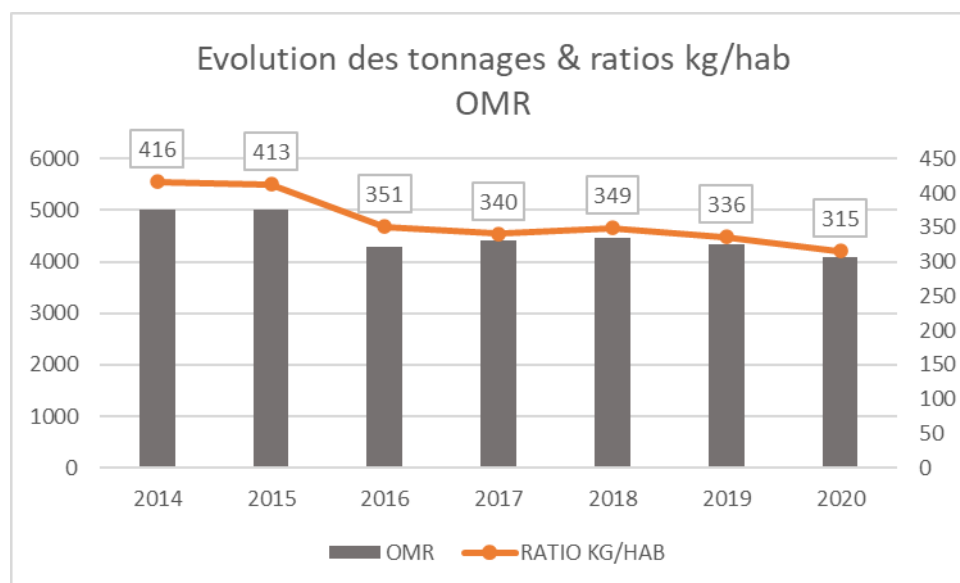
Nous pouvons observer une baisse pour les flux tels que le verre, le papier mais une hausse pour les emballages et le carton.

L'évolution des tonnages collectés est présentée ci-dessous :



DETAIL DES TONNAGES PAR FLUX

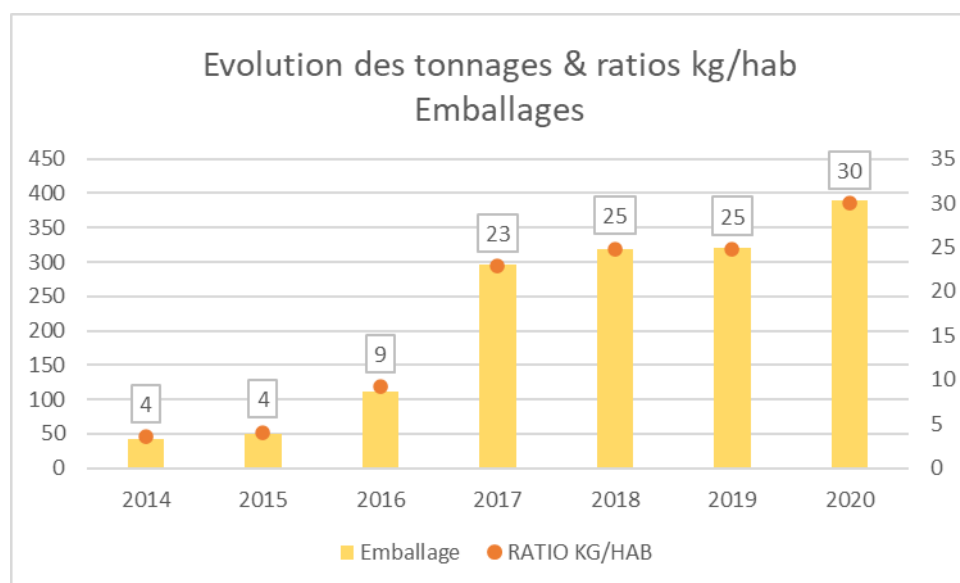
✓ ORDURES MENAGERES RESIDUELLES



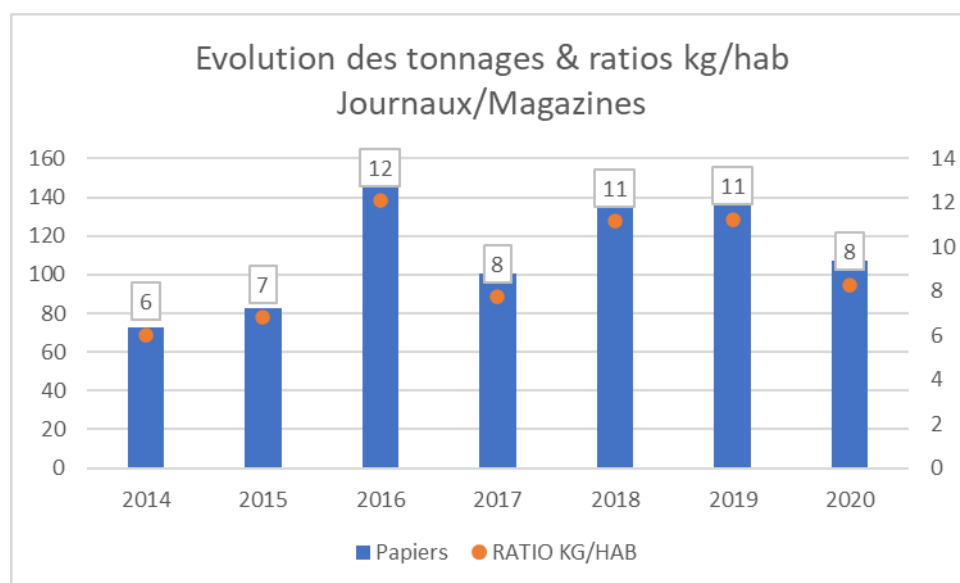
Le graphique ci-contre permet de révéler une diminution continue des OMR et plus spécifiquement du ratio kg/habitant.

Les efforts en termes de prévention mais également l'implication des usagers portent leurs fruits.

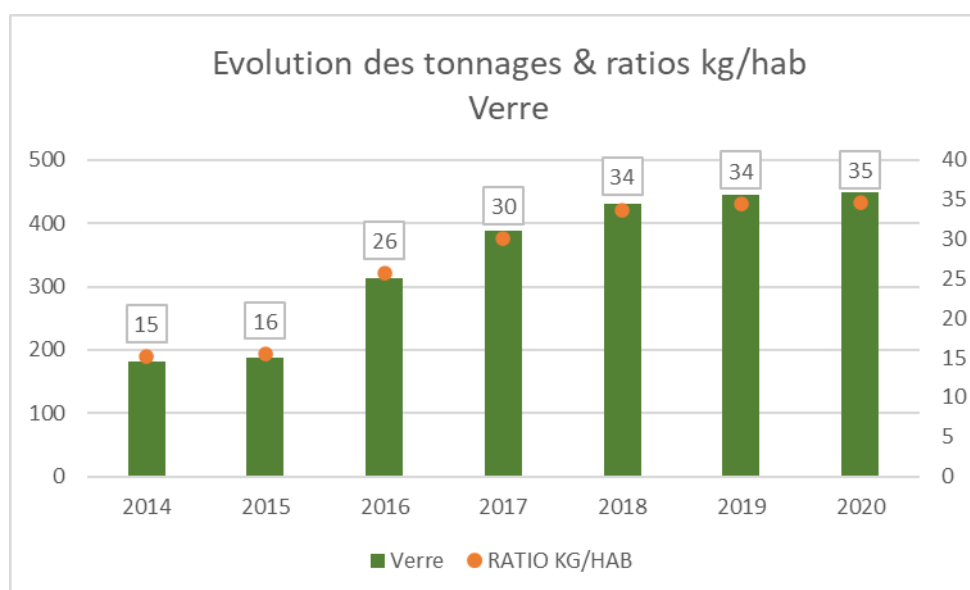
✓ COLLECTES SELECTIVES



Depuis 2014, le ratio de collecte des emballages augmente. Pour l'année 2020, le ratio est de 30kg par habitant soit 5kg de plus que l'an dernier.



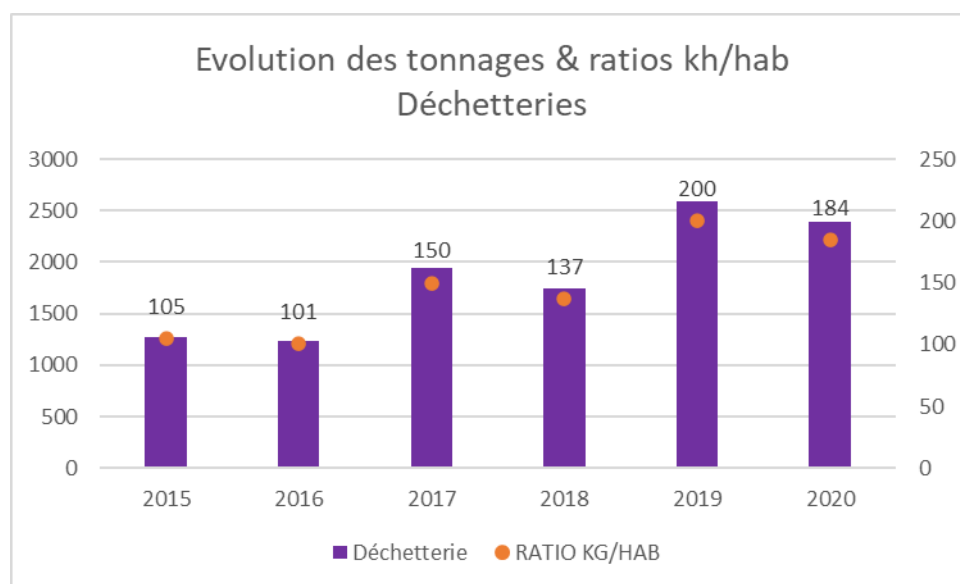
Les ratios de Journaux/Magazines sont en régression avec un ratio de 8kg par habitant cette année.



Depuis 2018, le ratio de collecte du verre est stable avec un ratio de 35kg par habitant.

✓ DECHETTERIES

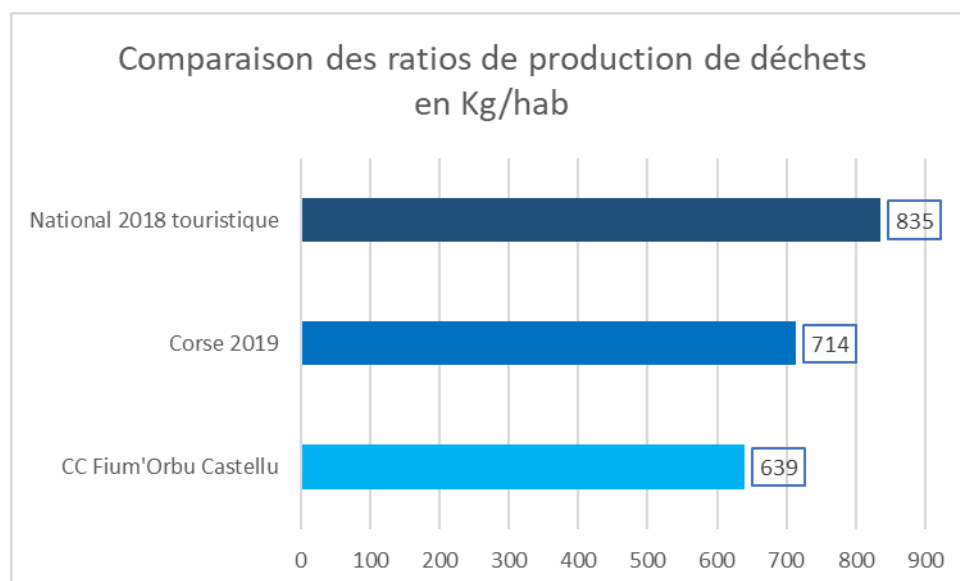
Une légère baisse des tonnages collectés en déchetterie est observée en 2020, sûrement induite par la crise sanitaire et la fermeture de X jours des déchetteries.



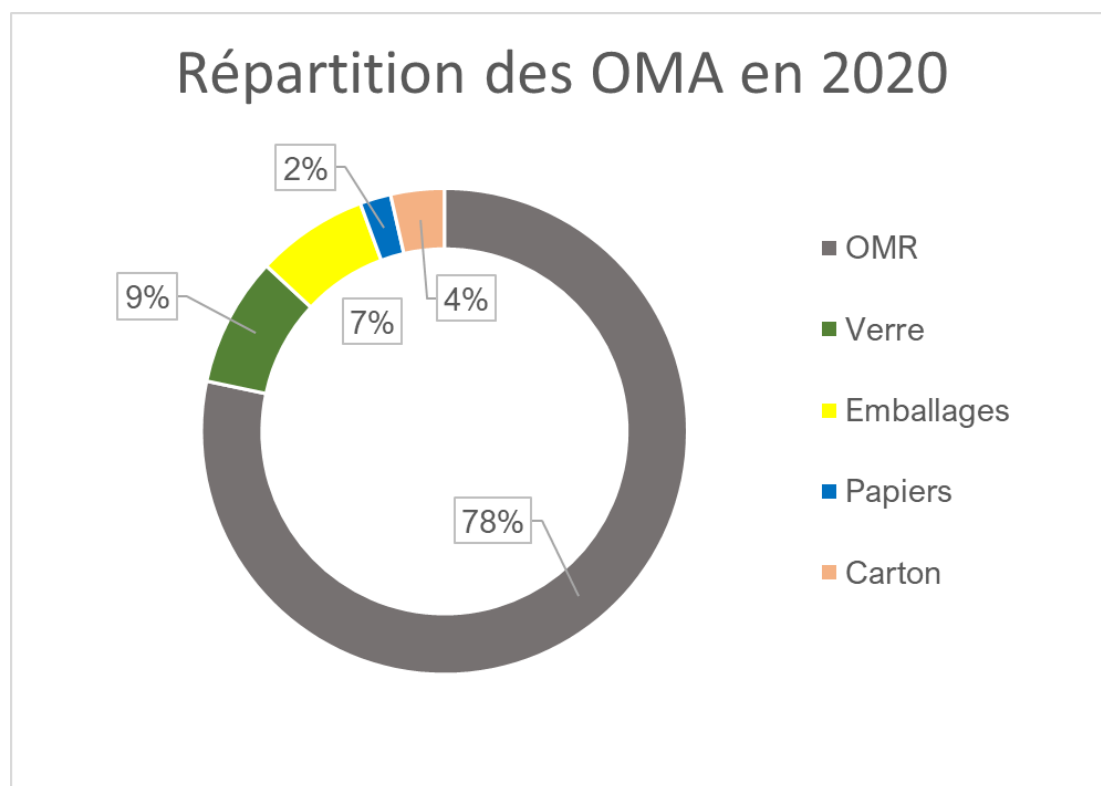
ZOOM SUR LES RATIOS DE PRODUCTION

La Communauté de Commune du Fium'Orbu est considérée comme une collectivité touristique

Au total, le ratio de production de déchets sur le territoire est inférieur aux autres collectivités Corse que cela soit les collectivités toutes typologies confondues ou bien les collectivités touristiques.



LA REPARTITION DES TONNAGES DE COLLECTE



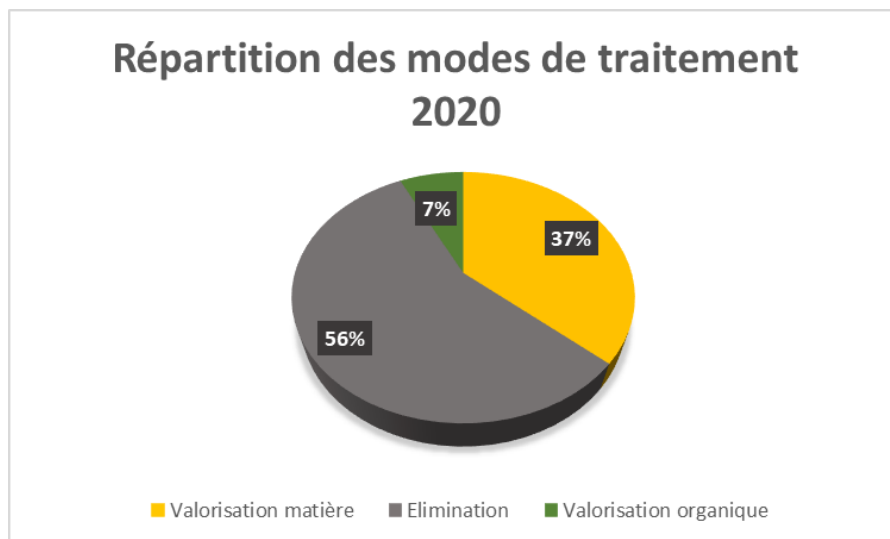
78% des ordures ménagères et assimilés (OMA) sont des OMR. La partie valorisable est de 22% sans compter des déchets issus des déchetteries.

INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT

L'ORGANISATION DU TRAITEMENT

	OM	Verre	Papier	Emballages
Mode de traitement	Enfouissement	Valorisation matière	Valorisation matière	Valorisation matière
	Encombrants	Textiles	Carton	VHU
Mode de traitement	Valorisation matière & Enfouissement	Valorisation matière	Valorisation matière	Valorisation matière

Ci-dessous voici la répartition des tonnages collectés (porte à porte, apport volontaire & déchetteries) sur le territoire par mode de traitement :



44 %

C'est le taux de valorisation du territoire

ZOOM REGLEMENTATION

Un des objectifs de la loi de transition énergétique est de porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique d'ici 2025. Aujourd'hui, la part de déchets valorisée est de **44 %** sur le territoire

Un autre est de réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage d'ici à 2025. Aujourd'hui, tous les déchets de l'île sont destinés à l'enfouissement, soit 56 % sur le territoire de la collectivité.

LE DEVENIR DES DECHETS

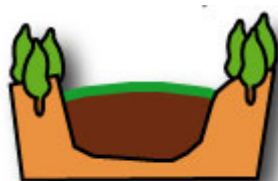
LA VALORISATION MATIERE

Traitement des déchets permettant leur réemploi, réutilisation ou recyclage. Il existe différents types de valorisation matière :

- la réutilisation : le produit est utilisé plusieurs fois pour le même usage
- le réemploi : le produit usagé, après réparation ou remise à l'état neuf, est à nouveau utilisé pour le même usage ou un usage différent
- la valorisation organique : Mode de traitement des déchets organiques ou fermentescibles par compostage ou méthanisation.
- le recyclage matière : le matériau du déchet, après transformation, devient la matière première d'un nouveau produit.



L'ENFOUISSEMENT



Mode de traitement ultime des déchets, Il s'agit de traiter et de stocker les déchets dans une installation dans des conditions optimales de sécurité.

INDICATEURS FINANCIERS

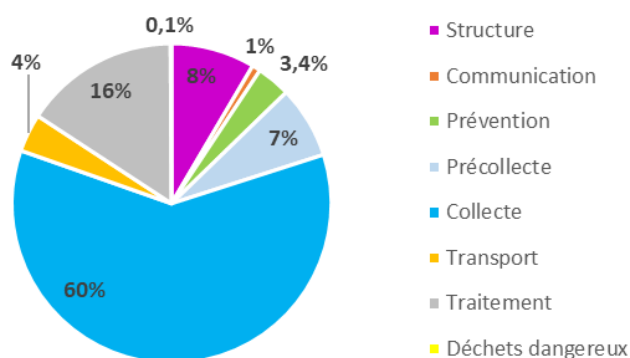
LE FINANCEMENT DU SERVICE

- Le **coût aidé TTC** est de **1 813 305 €** soit **140 € par habitant**.
- Le service est financé par la **TEOM**, le montant est de **930 000 €** soit **72 €/hab.**
- Le niveau de financement est de **51 %**.
- La différence entre le financement et le coût est couvert par le budget général : **884 000€**.

LA NATURE DES CHARGES

Postes de charges	En Euros (€)
Structure	164 479
Communication	16 575
Prévention	66 154
Précollecte	141 378
Collecte	1 168 590
Transport	74 464
Traitement	304 007
Déchets dangereux	1 712
TOTAL des charges	1 937 359

Répartition des charges en %



Le premier poste de charges est **la collecte**, avec **60 %** des charges.

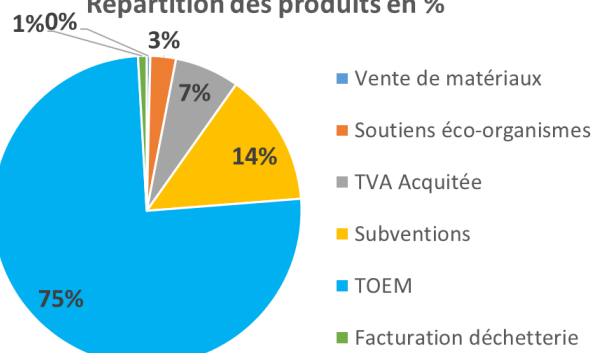
Pour éléments de comparaison :

- Au niveau national, la collecte représente 40 % des charges, le transport 10 % et le traitement 37 %.
- En Corse, la collecte représente 50 % des charges, le transport 12 % et le traitement 25 % (données 2019).
- A la CCFC, la collecte représente 60 % des charges, le transport 4 % et le traitement 16 %.

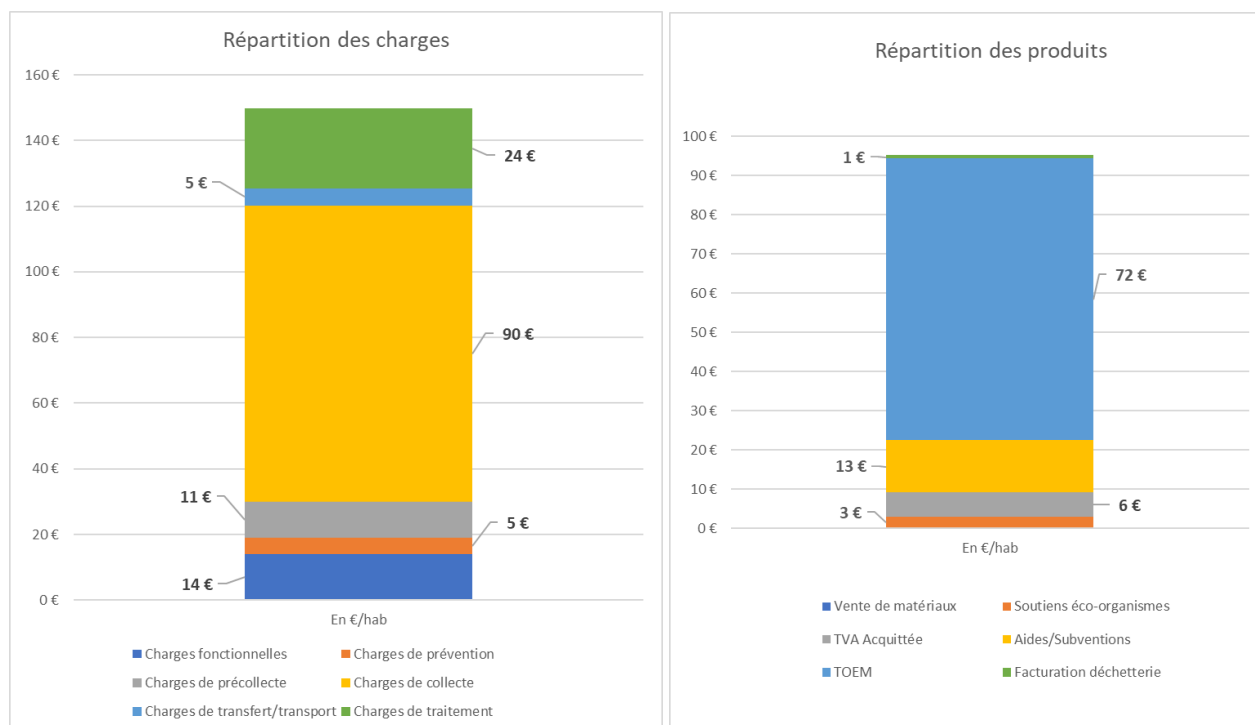
LA NATURE DES PRODUITS

Postes des produits	En Euros (€)
Vente de matériaux	4 656
Soutiens éco-organismes	32 949
TVA Acquittée	83 455
Subventions	172 047
TOEM	929 584
Facturation déchetterie	11 129
TOTAL des produits	1 233 820

Répartition des produits en %

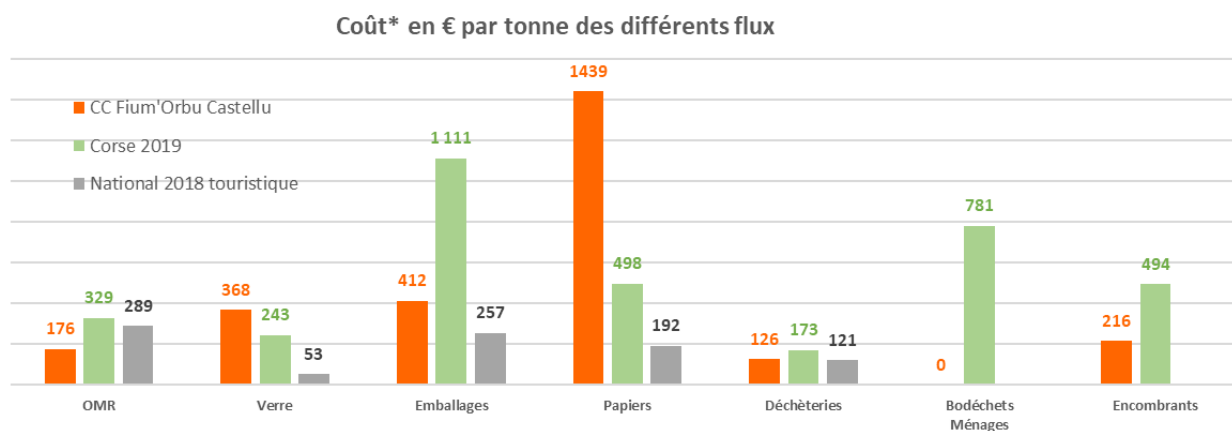


LA REPARTITION DES CHARGES, DES PRODUITS ET DU FINANCEMENT



Le total des charges est de 150 € par habitants pour des produits et du financement à hauteur de 95 € par habitants. La différence est imputée au budget général de la ComCom.

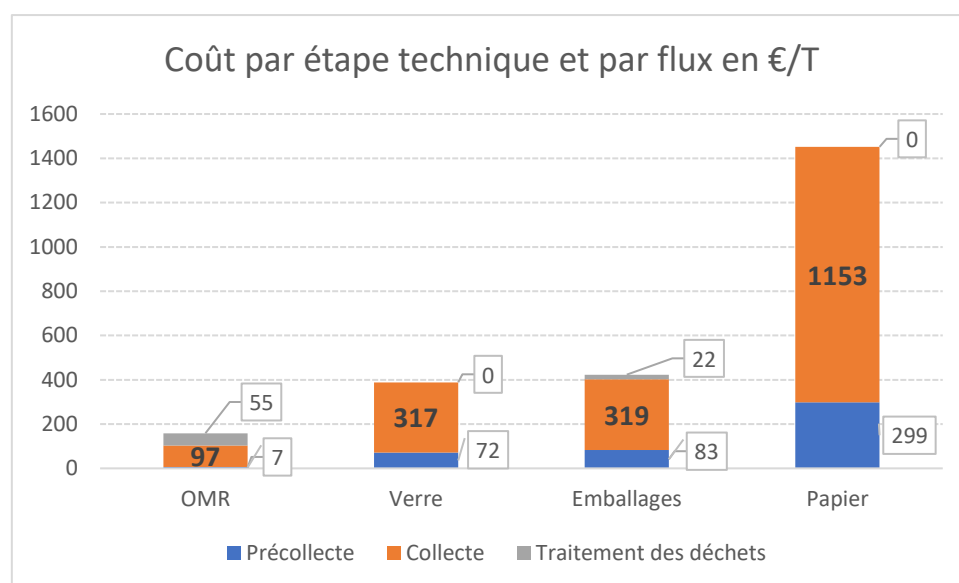
L'ANALYSE DES COÛTS PAR FLUX PAR TONNE



Le coût aidé pour le papier est de 1439 € par tonne. Celui-ci est quasiment trois fois supérieur à celui de la moyenne Corse. En effet, cette année encore, les tonnages de papier collectés par les agents de la CCFC sont très faibles, ce qui entraîne un prix à la tonne peu raisonnable.

De même pour le verre, les faibles tonnages entraînent un coût à la tonne supérieur aux moyennes corses et nationales.

LA REPARTITION DES CHARGES PAR FLUX



Sur ce diagramme, les coûts de collecte à la tonne du papier ressortent incontestablement. Ils doivent être collectés à part selon les consignes de tri en Corse.

LA PRESENTATION DES COÛTS

Depuis 2014, une matrice des coûts est réalisée au sein de la collectivité. C'est un cadre homogène développé par l'ADEME qui permet une présentation standardisée des coûts de gestion du service public des déchets.

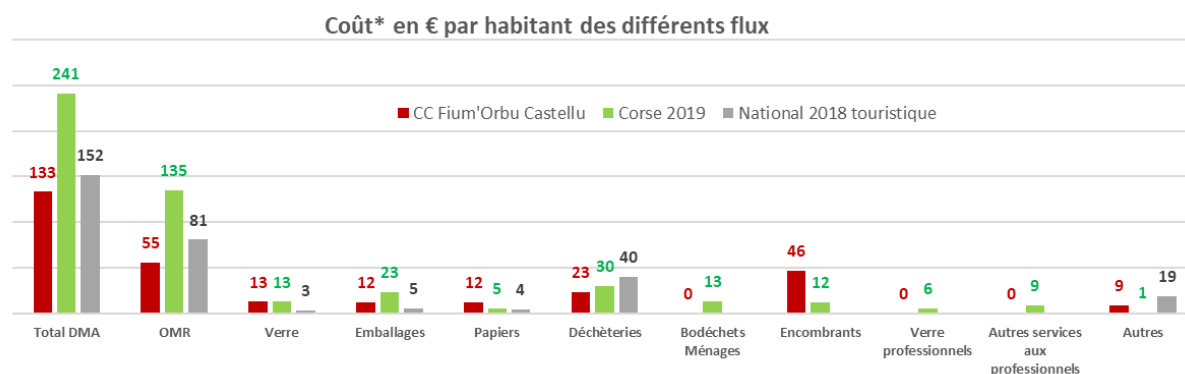
Objectif : identifier finement les coûts par flux de déchets, par étapes techniques de gestion et disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport aux autres collectivités.

Coût complet	=	Somme des charges
Coût technique	=	Coût complet - Recettes industrielles
Coût partagé	=	Coût technique - Soutiens des sociétés agréées
Coût aidé	=	Coût partagé - Aides

Afin de consolider les résultats, cette matrice est validée chaque année par un bureau d'études pour le compte de l'ADEME.

LES COUTS AIDES

Le coût aidé des **ordures ménagères** résiduelles est de **55 € par habitant**. C'est le plus cher des flux bien qu'il soit faible comparativement aux autres collectivités de Corse. Cela est dû au prix préférentiel négocié avec le centre de stockage implanté sur le territoire.



Les encombrants sont également un flux dont le coût par habitant est élevé. En effet, ce service à la population est dédié aux habitants des villages uniquement (2 585 habitants) pour palier à l'éloignement des sites de déchetterie.

BILAN & PERSPECTIVES

BILAN 2020

- Suivi des collectes
 - Reporting journalier et analyse au quotidien des données.
- Poursuite de la mise en place de la collecte sélective de grande proximité
 - Densification de l'aménagement et sécurisation des points de collecte.
 - Densification des points de tri et remplacements bacs (volés, brulés, détériorés).
- Poursuite de la mise en place des bornes à carton en plaine et en montagne

PERSPECTIVES 2021

- Déploiement des bornes Carton brun en montagne
- Mise en service de l'atelier de réemploi des déchets bois (TEPCV)
- Mise en service du quai de transfert à usage interne
- Réalisation d'une ressourcerie
- Optimiser l'organisation et le rythme des collectes
- Atteindre les 50 % de tri